

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 33 (1945)
Heft: 3-4

Artikel: Jean-Baptiste Bremond et l'affaire Naundorff
Autor: Bourgoin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

Nº 3-4

Mai-Août 1945

[illegible]

JEAN-BAPTISTE BREMOND ET L'AFFAIRE
NAUNDORFF,

par M. l'abbé BOURGOIN, curé de Progens.

CHAPITRE I.

Biographie de Jean-Baptiste Bremond.

La Provence n'est pas seulement le pays du rêve et de la poésie chanté par Mistral, le pays des légendes cher à Alphonse Daudet, c'est aussi une région où prospère l'industrie. Dès le moyen âge, tanneries, savonneries, papeteries sont florissantes. Plus tard, la chapellerie et la bonnetterie y acquièrent droit de cité¹. Sous le règne du Bon Roi René, au ^{XV}^e siècle, la famille de Ferry passe pour y avoir introduit la verrerie, qui, au ^{XVIII}^e siècle, prend un développement inattendu ².

Cependant à cette époque, parmi toutes les industries provençales, la tannerie occupait une place à part. En 1728, on comptait plus de 180 ateliers de tannage de peaux.

La petite ville de Brignoles jouait un rôle important dans la vie économique de la province. Des négociants, des marchands-drapiers et vingt-six maîtres-tanneurs concouraient, en 1770, au bien-être de la cité³. En 1770, à Brignoles, Jean-Baptiste-Jérôme Bre-

¹ MASSON, *La Provence au XVIII^e siècle*, t. III, La vie économique, p. 657 et sqq.

² *Ibidem*, p. 664.

³ *Ibidem*, p. 659, note 1.

mond atteignait ses dix ans. Son père, Joseph-François, était marchand-drapier¹. Son oncle Louis, mort depuis deux ans, avait été négociant ; sa tante Anne-Claire-Louise avait épousé un fabricant-tanneur en la personne de Charles Gavoty. Le fils de l'oncle Louis, également prénommé Jean-Baptiste, dirigeait lui aussi une tannerie sur la place Jean-Raynaud.

Fils de Joseph Bremond et d'une demoiselle Romieux, Jean-François avait uni sa destinée à Elisabeth Saurin, de Nans. De ce mariage, quatre enfants étaient nés : Elisabeth-Augustine, Louise-Thérèse, Louis-André, et enfin, le 8 février 1760, notre Jean-Baptiste, à qui, dans l'intimité, on donnait le surnom de *Cadet*.

Membre d'une famille de négociants et de fabricants, Jean-Baptiste Bremond se lança dans le commerce et, fort probablement, dans le commerce des cuirs. En effet, dans un *Mémoire concernant le régime actuel de l'impôt sur les cuirs et peaux tannées*, daté de 1788, il signe « Bremond, négociant, député de l'Administration de Provence pour le commerce de tannerie »².

Et voilà Jean-Baptiste lancé dans la défense des intérêts professionnels de sa corporation. Le *Mémoire* doit être présenté au Roi. Le voyage à Paris s'impose. Le jeune homme, « député de l'Administration de Provence », s'en va donc vers la capitale. Il n'y a à cela rien d'étonnant. Au cours de l'année 1788, des délégués provinciaux avaient été envoyés à plusieurs reprises auprès du Roi,

¹ C'est ainsi qu'il est désigné dans l'acte de mariage de son fils Louis-André avec sa nièce Louise-Thérèse Gavoty. Ce mariage fut conclu à Brignoles, le 19 octobre 1789. Tous les renseignements sur la famille et la jeunesse de Jean-Baptiste Bremond sont dus à l'obligeance de M. André Gavoty, secrétaire général de la *Revue des Deux-Mondes*. M. Gavoty, que nous remercions cordialement de ses deux communications (du 28 septembre et du 13 novembre 1941) compte parmi ses ancêtres l'oncle même de Jean-Baptiste, Charles Gavoty, fabricant-tanneur, époux d'Anne-Claire-Louise Bremond.

² Cf. le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale* (de Paris), t. XIX, col. 247-248. Avec Bremond, ont signé ce mémoire, J.-R. de Boisgelin de Cucé, archevêque d'Aix, président des Etats de Provence ; L.-J. (de Suffren de Tropez), évêque de Sisteron, le comte de Vintimille, tous deux députés des Etats de Provence ; Bigot de Préameneu, avocat. Les signatures de Bigot et de Bremond sont manuscrites.

pour formuler des protestations. Le négociant de Brignoles affirme quelque part qu'il est « venu à Paris ... pour défendre une classe entière de ses concitoyens (les tanneurs) contre les attentats du fisc...¹ » Les difficultés actuelles ne nous ont pas permis d'étudier ce Mémoire, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris, mais il est aisé de supposer qu'il s'élève contre les impositions dont était frappé le commerce des cuirs, contrairement aux immunités provençales.

Bremond défendit les privilèges de sa corporation avec une grande éloquence et beaucoup de conviction. Sa mission achevée, il resta à Paris. A l'en croire, il serait arrivé dans la capitale en 1786. A l'en croire encore, il serait devenu « secrétaire particulier du roi Louis XVI... dès le commencement de 1788 jusqu'au dix août 1792 »². Entre temps, du 17 juin au 9 juillet 1792, il aurait été secrétaire général de M. Terrier de Monciel, ministre de l'Intérieur de Louis XVI³. Nous reviendrons plus loin sur l'activité politique de Bremond avant la Révolution et au début de celle-ci. Pour le moment, nous sommes au dix août. L'insurrection des Tuileries, le massacre des Suisses furent le prélude à l'arrestation de la famille royale et à son emprisonnement au Temple.

Se trouvant trop compromis avec l'ancien régime, Jean-Baptiste jugea plus prudent de prendre à son tour le chemin de l'étranger. Il dut quitter la capitale, entre le 10 août et le 20 septembre⁴. Il ne partit pas sans remettre « au chanoine Gavoty, vivant

¹ BREMOND J.-B., *Premières Observations au peuple françois...*, p. 25 en note.

² Cf. sa déposition en « Commission d'Information » faite à Vevey, le 4 novembre 1837. Cette déposition est citée dans OTTO FRIEDRICHS, *Correspondance intime et inédite de Louis XVII, Charles-Louis de Normandie « Naundorff » avec sa famille, 1834-1838*. Paris, 1904. (= Corr. Louis XVII.) T. II, p. 424.

³ GEORGES DE MANTEYER, *Les Faux Louis XVII. Le Roman de Naundorff et la vie de Carl Werg*. Recueil de sept cents documents tirés des archives d'Allemagne et de France (1774-1920), Paris 1926. (= G.M.) p. 616, note 1.

⁴ Dans la déposition de Vevey (cf. supra), Bremond affirme qu'il quitta Paris quarante jours environ après le 10 août. M. Gavoty nous écrit (lettre du 28 septembre 1941), qu'il émigra en août 1792.

à Paris, trois cent louis de vingt quatre livres, pour les faire parvenir à sa mère à Brignoles »¹. Quarante ans plus tard, le 17 septembre 1833, dans une lettre datée de Semsales, il demandait si la commission avait été faite.

Où notre émigré dirigea-t-il ses pas ? Vers l'Angleterre, semble-t-il². En 1836, il fera allusion à des négociations qu'il aurait conduites lui-même à Londres, avec Louis-Philippe, après la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792), pour délivrer Louis XVI³.

Il ne tarda pas cependant à venir en Suisse. Chavannes, hameau de la commune de Neuveville, sur le lac de Bienne, hébergeait de nombreux nobles émigrés⁴. Bremond les rejoignit. En 1795, il avait déjà établi un commerce de diamants avec Bruxelles et Bordeaux. Le 2 janvier de cette même année, il avait acheté du colonel Rodolphe de Graffenried de Bümplitz, un vignoble de 38 « ouvriers » et une maison de deux étages, où, en juillet 1796, il recevait M. de Narbonne pour trois semaines⁵. L'acquisition de

¹ André Gavoty, litt. cit.

² Bremond ne put se sauver, paraît-il, qu'à la faveur de nombreux déguisements. Un jour, sur le point d'être arrêté par les sans-culottes, il se réfugia chez un cordonnier et se mit à battre le cuir, avec toute l'adresse d'un ancien tanneur. Ses poursuivants firent irruption dans la boutique et remarquant ce compagnon vêtu d'une chemise de soie, comme un gentilhomme, l'accostèrent prêts à lui faire un mauvais parti. « Citoyens, lâchez-moi, leur lança-t-il rudement, la chemise que je porte, c'est de la dépouille. » Anecdote recueillie à Progens et racontée à l'auteur par M. Pierre Gobet.

³ G.M. II, 813, Doc. DXLV. Lettre de Bremond à M^{me} de Gênerès, Semsales 18 juillet 1836.

⁴ Cf. GROSS et SCHNIDER, *Histoire de la Neuveville*, p. 68.

⁵ Bremond avait acheté ce domaine pour lui et pour un négociant de Boston, Edovard Mathieu Dumon Prokter, qui devait certainement lui être associé pour le commerce de diamants. Ce domaine leur avait coûté 45 000 livres de Berne. Le 22 juin 1795, cette somme n'était pas encore payée. Pour ne pas trop presser l'un de ses créanciers, M. Jeanneret, de Vaumarcus, qui lui devait 50 000 livres, Bremond emprunte mille louis d'or neuf à la Bourgeoisie de Neuveville. (A. Bourgeoisie de Neuveville, Minutaire du notaire Chatelain, n° 9, f° 33.) L'obligation date du 14 août. Le lendemain, à Anet, il reconnaît devoir au colonel de Graffenried 2460 écus bons, plus les intérêts dès le 2 janvier. La maison achetée par Bremond fut démolie lors de la construction du chemin de fer Bienne-Neuchâtel.

Les renseignements sur le séjour de Bremond à Chavannes sont dus à

ce petit domaine, revendu à Paul de Pourtalès de Bellevaux, en 1798¹, lui avait permis de solliciter son admission parmi les communiens de Chavannes. Entre temps, M. Bremond habitait aussi Neuchâtel, pas assez longtemps pour laisser des traces de son séjour dans les registres des habitants de cette ville², mais suffisamment pour se permettre de signer « Bremond de Neuchâtel » la demande de concession pour la verrerie et les mines de charbon de Semsales, qu'il adressera, en 1796, au gouvernement fribourgeois.

L'an 1796, marque un changement complet dans la vie de notre héros. Dès cette année, il s'établit dans le canton de Fribourg et devient administrateur des Mines et Verrerie de Semsales.

* * *

La Verrerie dite de Semsales³ avait été fondée, en 1776, par les sieurs Schmid et de Noyant. Le 9 septembre 1776, Jacques Oberson, justicier de Rueyres-Treyfayes (Gruyère), avait vendu à Melchior Schmid, pour lors établi à Semsales, une pièce de terre de huit poses, un petit coin de bois et une grange situés sur le territoire

l'obligeance des archivistes de la Bourgeoisie de la Neuveville, feu M. le pasteur Krieg et M. le Dr Paul de Quervain.

¹ Suivant un acte passé au bureau de la Verrerie, le 21 septembre 1798, Bremond établit « pour son procureur général le citoyen Bernard-Scipion Lentullus, pour en son nom passer acte de vente au citoyen Paul Pourtalès de Bellevaux d'une maison et vignoble situés à Chavannes, canton de la Neuveville, département du Mont-Terrible, en France... » A.E.F., Reg. not. n° 3283 b, f° 14. Cette vente eut lieu moins d'une année après le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797) qui annexait la Neuveville à la France en l'incorporant au département du Mont-Terrible. *Paul de Pourtalès* était membre du Grand Conseil de la ville de Neuchâtel, dès 1771, et maire des Verrières de 1776 à 1781. « Je ne m'explique pas l'indication de *Bellevaux* qui accompagne son nom: aurait-il possédé le fief de Bellevaux à Neuchâtel ? » se demande M. Thévenaz, archiviste d'Etat de Neuchâtel, à l'amabilité de qui, nous devons ces précisions. *Scipion de Lentullus* était le gendre de Paul de Pourtalès.

² Les Archives de la ville et celles de l'Etat de Neuchâtel ne possèdent aucun indice du passage de Bremond dans cette ville, nous écrit encore M. Thévenaz.

³ On trouvera l'histoire de la Verrerie et des mines de Semsales dans les *Annales Fribourgeoises* de 1940, nos 1, 3 et 4. Nous donnons ici des renseignements inédits et des précisions sur les origines de cette industrie.

de Progens, au lieu dit Planche Bulloz¹. C'est sur ce terrain que les frères Schmid construiront les bâtiments de la Verrerie, et qu'ils creuseront les premiers puits des mines de charbon.

Mais les nouveaux propriétaires arrondissent petit à petit leur domaine: le 26 juillet 1777, ils achètent de Marianne née Gaudard, veuve de Joseph Perrin, « au Praz Lyngley », le fonds nécessaire à l'établissement de la route reliant la Verrerie au grand chemin de Châtel à Bulle². Le 12 août, « M. Schmid, propriétaire de la Verrerie de Miélin en Franche-Comté et de celle de Semsales, au canton de Fribourg, en Suisse, où il fait actuellement sa résidence », achète de Bernard Menoud huit poses de terre à Grattavache, « avec tous les bois sus existant »³. A cette date du 12 août, la Verrerie avait donc commencé son exploitation et le directeur habitait sur place; on avait besoin de bois pour les constructions et pour les travaux de soutènement dans la mine. Le 15 décembre, Melchior Schmid acquérait de Ferdinand Blanc, curial de Charmey, le domaine des Platerons de 28 poses. Ce domaine consistant « en une gitte à paquelage » fut vendu aux enchères pour 2400 écus bons de 25 batz pièce et les vins bus à volonté de l'acquéreur »⁴.

Je ne sais s'il est permis de traiter les maîtres de la Verrerie d'accapareurs, ou si les nécessités de leurs entreprises les obligeaient à posséder tout le territoire environnant, toujours est-il que le 5 juin 1777, LL.EE. de Fribourg autorisaient, « par sentence souveraine..., la vente faite en proximité » d'un grand domaine de 57 poses, situé sur le territoire de Progens, au lieu dit En Agnière. Le vendeur était Noble Seigneur François-Nicolas de Maillardoz de Rue, moderne Seigneur Sénateur du Petit et Grand Conseil de Ville et République de Fribourg. Cette vente, dont les actes furent passés à Fribourg le 26 mars 1778⁵, nous intéresse tout particulièrement, puisque le domaine d'En Agnière, primitivement de 57 poses, de-

¹ A.E.F., Reg. not. n° 3269, f° 2. L'un des témoins de l'acte de vente passé le 17 janvier 1777, fut « Dom Jacques Cosandey, moderne seigneur prieur de Semsales ».

² A.E.F., Reg. not. n° 3269, f° 32^v et 33.

³ Ibidem, f° 38.

⁴ Ibidem, f° 56^v et 57.

⁵ Ibidem, f° 70^v à 73^v.

viendra par la suite le domaine de 160 poses, propriété de la famille Bremond, que, dès avant 1796, on appellera *la Châtellaine*¹. Le prix payé fut de 4350 écus petits « honoraires et vins y compris ».

La société fondatrice de la Verrerie était composée des frères Melchior et Claude-Joseph Schmid, déjà propriétaires de la verrerie de Miélin en Franche-Comté, et de Jean-Pierre-Matthieu de Noyant, ingénieur. Au commencement de 1777, Pierre-Joseph de Chazal, propriétaire de la verrerie de Sâles en Savoie, faisait avec eux sous seing privé un pacte d'association. L'acte public date du 22 mai 1778². Un peu plus tard, le 25 août 1779, un partage intervient entre de Chazal et les frères Schmid d'une part, et Matthieu de Noyant d'autre part, en ce sens que ce dernier exploite seul désormais les mines de charbon, tandis que les premiers s'occupent uniquement de l'exploitation de la verrerie. Une clause spéciale prévoit le cas de vente de la verrerie. Dans cette hypothèse, de Noyant aura la préférence sur tous les autres amateurs et devra se prononcer dans les deux mois s'il accepte ou refuse de reprendre à son compte la fabrication du verre³.

Trois mois plus tard, le 15 novembre, de Noyant acquérait, au prix de 50 000 livres, pour lui et ses nouveaux associés, l'industrie fondée en 1776, par les frères Schmid et lui-même⁴. Il la conservait jusqu'en 1784 et la revendait à une nouvelle société, représentée, en 1788, par le chevalier de Chassignoles.

La verrerie et les mines de Semsales furent de nouveau mises en vente sans succès vers la fin de l'année 1790. L'exploitation se ralentit beaucoup et fut même délaissée pendant quelques années. L'administrateur de la société Chassignoles, Paul de Pourtalès de Bellevaux, bourgeois de Neuchâtel, était en même temps son créancier⁵. Il avait tout intérêt à former une nouvelle compagnie de la verrerie, décidée à reprendre les affaires de l'ancienne et à recom-

¹ A.E.F., Reg. not. n° 3272, f° 186. Le 4 juillet 1796, Joseph Esseiva, du Crêt, a vendu à Paul de Pourtalès de Bellevaux « une pièce de terre située rière Semsales, dans les *Dailles de la Châtellaine* ».

² A.E.F., Reg. not. n° 3269, f° 88 et sqq.

³ A.E.F., Reg. not. n° 3270, f° 11^v à 12^v.

⁴ Ibidem, f° 21^v à 22^v.

⁵ A.E.F., Reg. not. n° 3273, f° 28a.

mencer l'exploitation sur des bases plus sûres. Dans ce but, le 19 mai 1796, il adresse, à LL.EE. une demande de concession qui est accordée, pour une durée de quarante ans, à « Noble Bernard-Scipion de Lentulus, bourgeois de Berne, à Paul de Pourtalès et à Jean-Baptiste-Jérôme Bremond de Neufchâtel, natif de Brignoles et communier de Chavannes rière la Neuveville ». L'ancienne société est liquidée et ses biens adjugés aux enchères publiques à Paul de Pourtalès¹. Au printemps 1796, Jean-Baptiste Bremond se trouve à la Verrerie en compagnie de Bernard de Lentulus². Dès la constitution de la société dont il fait partie, il en devient l'administrateur. Il agit en cette qualité, le 17 mars 1797, dans « un convenu entre les propriétaires des mines et verreries de Semsales et les frères Jean et Joseph Esseyvaz, du Crest »³.

¹ Ibidem, f° 28a, adjudication du 13 décembre 1796.

² A.E.F., Reg. not. n° 3272, f° 172v. Le 23 avril 1796, une convention passée entre Paul de Pourtalès et Pierre Monney, du Jordyl, a été faite à la Verrerie, le 23 avril 1796, « en présence de Messieurs de (sic) Bremond et de Lyntulus, actuellement au dit lieu, témoins signés à la minute ». Cet acte annulait une redevance accordée à Pierre Monney le 13 mai 1781, « en dédommagement du terrain occupé par la construction qui y avait été établie pour l'exploitation de la *Mine de Charbon dite de St-Bernard* ». On a dû cesser, à cette époque, l'exploitation de la « mine de St-Bernard », car Monney peut disposer « des débris actuellement existant de la dite construction, excepté deux pivots et l'écuelle en fer » il reçoit en outre, à titre de compensation, un louis d'or de France. En l'appelant « de Bremond », le notaire indique que le nouveau venu a signé comme témoin la minute de cette convention. C'est la seule et unique fois que dans un acte officiel civil, le nom de Jean-Baptiste Bremond est accompagné de la particule. On verra plus loin qu'en 1810 un acte ecclésiastique donne également son nom avec la particule. Ces deux faits sont l'indice que la population de la contrée devait le croire noble. Quant à lui, il n'a *jamais* signé son nom avec la particule. Il ne pouvait oublier que le titre de noblesse qu'il s'était décerné était celui de « Citoyen français, membre du Tiers-Etat de Provence ». Cependant, en 1796, il signe « Bremond de Neufchâtel » la demande de concession des mines et sous la Restauration, soit après 1815, il signera « Bremond de Semsales » des lettres adressées en Provence. (Lettre de M. Gavoty du 13 novembre 1941).

³ A.E.F., Reg. not. n° 3273, f° 20v. Dans cet acte, « M. Bremond, actionnaire et administrateur des Mines et Verreries de Semsales », agissait « en son nom et au nom de Mr Pourtalès de Bellevaux par procuration du 20 décembre dernier et du vouloir de Mrs Bréard et de Lyntulus associés... »

Ce convenu nous apprend que la tourbe était un combustible employé pour le chauffage des fours de la Verrerie conjointement avec le charbon des mines. Les frères Esseiva permettent aux associés d'exploiter la tourbe dans la gitte appelée la Châtelaine qui leur appartient. En compensation, ils obtiennent la jouissance de certains droits sur le domaine des Platerons, propriété de la Verrerie.

On a dit que Bremond était fort agronome et qu'il avait su faire valoir les terrains qui lui appartenaient. Le même acte dont il est question ici indique la manière de procéder de l'administrateur de la Verrerie: « Le terrain, y est-il dit, sera mis en culture après l'exploitation de la tourbe, cultivé et récolté à frais commun et la récolte partagée entre les parties. A ce défaut, le terrain cultivé sera partagé par moitié et la jouissance d'une moitié sera conservée à la compagnie pendant dix ans après que l'exploitation de la tourbe sera achevée; après quoi les frères Esseiva rentreront dans tous leurs droits et propriété du terrain »¹. Il est plus probable cependant qu'avant le terme fixé, la compagnie de la Verrerie ait acquis ce fonds de terre pour le réunir à son domaine.

Du reste, quelques actes notariés de cette époque nous montrent soit Bremond soit Pourtalès achetant des tourbières ou échangeant des terrains avec les propriétaires voisins². La tourbe prend vraiment une importance considérable dans l'économie de la Verrerie de Semsales. Bremond ne doit certainement pas être étranger à l'emploi intensif de ce combustible.

La fabrication du verre, florissante en Provence, son pays d'origine, l'intéresse au plus haut point. Il a enfin trouvé la voie qu'il suivra désormais jusqu'à sa mort. Il saura donner un tel développement à la verrerie de Semsales qu'il mérite le titre de second fondateur de cette industrie fribourgeoise qui sera prospère tant que sa famille s'en occupera.

¹ Reg. not., loc. cit.

² Par exemple, le 22 août 1797, Antoine feu Jean Vuichard, de Semsales, leur vend 164 toises de prés aux Petits Platerons (Reg. not. n° 3273, f° 59); le 17 octobre 1798, Jean feu Nicolas Gaudard, de Semsales également, vend « une pièce de terre ès Dailles au Praz Lyngley », (Reg. not., n° 3273, f° 3); le 5 novembre 1799, Joseph Magne, de la Magne, vend « une pièce de terre à marais » de 2 ½ poses, située aux Cornes à Progens (Reg. not., n° 3273, f° 106v), etc.

Les associés de Jean-Baptiste Bremond, de Lentulus surtout, lui laissent les mains libres. Finalement Paul Pourtalès de Bellevaux, qui, entre temps, avait élu domicile à Yverdon, lui vend, le 25 octobre 1800, « les domaines, bâtiments, prés, bois, tourbières, bâtiments à tourbe, fruits, droits et dépendances qu'il possède à Semsales, Progens et Grattavache, en vertu d'acte d'adjudication stipulé les 13 et 14 décembre 1796 », pour le prix de 31 000 livres de France¹. Mais Bremond n'est pas seul acheteur ; avec lui, se trouve son ancien maître et maintenant son ami intime, « le citoyen Antoine-René-Marie Terrier, bourgeois d'Altonce », ci-devant marquis de Monciel².

Terrier de Monciel sera non seulement l'associé de Jean-Baptiste, mais son plus fidèle collaborateur. Il dirigera l'entreprise, quand, devenu consul du Portugal et du Brésil en Suisse, l'administrateur de la Verrerie s'occupera de l'émigration au Brésil en 1818 et 1819. Son amitié ne se relâchera jamais un seul instant, il fera partie de la famille, participera à toutes ses joies, comme témoin de mariage ou parrain de baptême, et après sa mort, survenue à la Verrerie, le 29 août 1831³, il sera enseveli dans le caveau de la famille Bremond.

¹ A.E.F., Reg. not. n° 3273, f° 136v.

² Terrier de Monciel était né à Dôle, en 1757, d'une famille distinguée de la Franche-Comté. En 1790, il devint président du département du Jura, puis ministre plénipotentiaire près l'Électeur de Mayence. Après le renvoi des ministres girondins, le 12 juin 1792, le roi Louis XVI lui confia le ministère de l'Intérieur qu'il conserva du 17 juin au 9 juillet... Il quitta Paris, après le 10 août, se réfugia d'abord dans son département et rejoignit Bremond à Semsales. En 1814, le Conseil Général du département du Jura le députa auprès des souverains alliés pour obtenir des sauvegardes. Admis à l'audience de l'empereur de Russie à Troyes, il parla avec succès en faveur des Bourbons. Sous les auspices du comte d'Artois, frère de Louis XVIII, il fit à Paris une brève apparition sur la scène politique, où il remporta quelques succès. Mais l'arrivée du duc de Blacas, qui ne voulait partager avec personne la faveur et le pouvoir, l'obligea à se retirer. Il s'établit alors définitivement à la Verrerie. *Bibliographie universelle ancienne et moderne*, t. XXVIII, p. 604. L'article de cet ouvrage concernant Monciel ignore son séjour et sa mort à la Verrerie : il le fait vivre et mourir « dans sa terre près de Besançon ».

³ Arch. Cure Semsales, Reg. Def.

Or, Jean-Baptiste Bremond, qui, à Paris, avait goûté aux joies de la politique et participé aux soucis du gouvernement ; qui, aux heures douloureuses de son existence, avait trouvé en Suisse un refuge assuré et finalement une demeure stable dans notre canton ; cet ancien tanneur provençal devenu industriel fribourgeois était resté célibataire. Il avait largement dépassé la quarantaine, quand, le 6 novembre 1804, il épousait demoiselle Salomé Lugeon, fille de Jacques-Salomon Lugeon et de Marié née Duvoisin. Salomé était née le 4 août 1771, à Nyon et, à l'occasion de son mariage, elle avait abjuré le protestantisme. Les témoins des époux étaient Terrier de Monciel et François-Callixte Ferry, un descendant des premiers verriers provençaux ¹.

Quatre enfants naquirent de cette union : Antoine-Callixte-Jean-Baptiste, le futur syndic de Progens et député radical, né le 2 septembre 1806 ; Marie-Elisabeth, qui ne vécut que du 19 juin 1808 au 21 décembre 1810 ; Zénon-Jules, né le 22 mars 1810 et décédé le 12 août 1834, à l'âge de 24 ans ; enfin Louise-Thérèse, la future épouse de M. Ducrey ². Jean-Baptiste installa sa famille à la Verrerie, dans la maison de maîtres, construite en 1777 déjà, par les frères Schmid ³.

(A suivre.)

¹ A.C., Semsales, Reg. Matrim. II, p. 60.

² Communications de M. le Prieur Tena de Semsales, tirées des registres de la paroisse.

³ Cette habitation, en galandages et bardeaux, portait le n° 3 au Cadastre de Progens. Elle était très allongée et ne comprenait qu'un étage. En 1818, elle était taxée 5000 fr. (A.E.F., Rue, 1818, Cadastres des bâtiments assurés pour les cas d'incendie). C'est cet immeuble qui fut transformé en auberge, en 1850, quand le fils de Jean-Baptiste, Antoine Bremond, alla habiter la Châtelaine. Il est maintenant la propriété de M. Severin Haimoz et habité par cinq familles.
